



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20241104-4090-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/12/2024
Date de mise en ligne : 4 décembre 2024

NP/GG

DECISION MUNICIPALE DM_2023_127

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer une convention de partenariat avec la Délégation Jeunesses Musicales de France et l'association CREAC pour l'accueil de deux spectacles jeune public en temps scolaire sur la saison 2024-2025.

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 02/12/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole